

DOSSIER  
DE PRESSE

**Décisions Modificatives 2019**  
**Orientations Budgétaires 2020**

# Décision Modificative n°2

La Décision Modificative n°2 est le dernier acte budgétaire de l'année. Elle représente plus de **5 M € d'autorisations de programmes complémentaires**.

## LES PRINCIPALES DÉPENSES :

### Aménagement et développement du territoire

**3 960 000 €** en faveur du réseau des routes départementales sur les cantons d'Argenton-sur-Creuse, Le Blanc, Buzançais, La Châtre, Levroux et Valençay.

Aide au patrimoine communal : **716 374 €** de crédits de paiement et **260 000 €** d'autorisations de programme. Une enveloppe supplémentaire qui reflète le succès que rencontrent les fonds thématiques : fonds patrimoine, fonds d'aide aux travaux d'électrification rurale, fonds d'aménagement urbain, fonds " Une commune, Un logement " et fonds départemental des travaux d'équipements sportifs et socio-culturels.

### Famille et solidarité

**309 620 €** de participation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

### Aménagement numérique

**240 000 €** d'autorisations de programme pour la consolidation de 5 pylônes de téléphonie mobile construits au début des années 2 000.

### Agence d'attractivité

**90 000 €** sont accordés pour accompagner les premières actions de l'agence en matière d'emploi, de santé et de communication.

### Soutien à l'Éducation

**60 000 € supplémentaires** pour finir la modernisation de l'architecture informatique dans nos collèges.

**Budget total en investissement et en fonctionnement 2019**  
**Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décision Modificative n°2**  
**=**  
**289 397 406 €**

**INVESTISSEMENT 2019**  
**Montant des Autorisations de Programme**

**=**  
Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décision Modificative n°2

**=**  
**52,3 M€**

# Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) : étape incontournable du cycle budgétaire de la collectivité départementale.

Basé sur des prévisions économiques, il a vocation à dessiner les contours d'un futur équilibre budgétaire pour le Département.

## 1/ POINT DE DÉPART DU DOB : FINANCES, CONJONCTURE ET AXES POLITIQUES

- **pour 2020, deux contraintes majeures :**

- le Département de l'Indre contribue au redressement des finances publiques. Il a donc passé un contrat avec l'État s'engageant à ne pas augmenter ses dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %, ce qui nécessite une grande vigilance au quotidien.

- une refonte fiscale qui prévoirait de transférer au bloc communal la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties que le Département perçoit aujourd'hui, lui ôtant ainsi toute autonomie financière.

- **Un atout de poids : un budget maîtrisé**

- le faible endettement du Département lui permet de mieux résister que d'autres départements (49 € par habitant). Pour information, la moyenne des 22 départements comparables est de 638 €/habitant.

- une ligne de conduite tenue : maîtrise des frais de fonctionnement au profit de l'investissement.

- **Des mesures en faveur du pouvoir d'achat des ménages**

- le taux du du Foncier Bâti n'a pas été augmenté depuis 2003 et sera maintenu à 16,21 %. L'Indre se situe au 2<sup>e</sup> rang des Départements comparables, pour son taux de

prélèvement le plus faible. Ce taux sera maintenu en 2020, pour la 17ème année consécutive.

- le taux de 3,80 pour les DMTO (partie des frais de notaires) sera conservé, et ce alors même que certains Départements sollicitent auprès de l'État la possibilité d'un relèvement significatif.

### En 2020, de grands défis à relever !

Le service rendu aux habitants reste une priorité aussi bien en matière de solidarité humaine que de solidarité territoriale : garantir la solidarité envers les plus fragiles, être à l'écoute des Indriens, c'est soutenir l'ensemble des communes, des associations et c'est poursuivre le développement du territoire.

## 2/ LA SOLIDARITÉ : UNE RESPONSABILITÉ ASSUMÉE

Les dépenses devraient dépasser les **130 M€** :

- **127 M€** en fonctionnement
- **3 M€** en investissement pour des travaux sur les EHPAD, les Foyers PEP et Atout Brenne, le Programme d'Intérêt Général (PIG), l'accueil familial regroupé...

## 3/ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & ATTRACTIVITÉ

- Par un réseau routier toujours plus performant avec plus de **14 M€** de travaux,
- Par la poursuite de l'aménagement numérique (40 000 prises éligibles à la fibre éligibles à la fibre d'ici la fin 2020, 15 nouveaux pylônes de téléphonie mobile sur 2019 et 2020),
- Par une enveloppe de **5 M€** dédiée aux travaux sur les collèges et **620 000 €** pour le transport des élèves en situation de handicap,
- Par une enveloppe de **2 M€** octroyée à la **Culture**. Elle permettra notamment la reconduction des aides aux festivals, à l'opération « Musique et théâtre au pays », à l'enseignement artistique, à l'opération Collégiens au théâtre,
- Par une participation à hauteur de **600 000 €** pour 2019/2020 au fonctionnement de l'Agence d'Attractivité,

- Par une dotation d'**1 M€** pour les créations et réhabilitations d'équipements sportifs,
- Par l'accompagnement de nos **750** associations qui animent le territoire, le Fonds d'Animation Rurale sera à nouveau augmenté.

**2020 confirmera aussi notre soutien sans faille aux communes et à leur groupement.**

**Preuve en est, le Fonds d'Action Rurale (FAR) augmentera de 2 %, ce pour la 3<sup>e</sup> année consécutive.**

**Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** au sein de la Collectivité. Une volonté de poursuivre et développer une culture d'égalité. On peut noter globalement une impression d'assez bien vivre au travail qui ressort d'un absentéisme moyen une nouvelle fois bien en-deçà de la moyenne nationale au sein de la Fonction Publique Territoriale.

**Les orientations 2020 seront donc axées sur l'investissement,  
le soutien aux communes et aux associations,  
l'accompagnement des plus fragiles,  
et l'attractivité du territoire.**